

## Projet associatif de l'association ALHPI

Validé lors de l'Assemblée Générale du 8 juin 2011

### Objet du présent document

Ce projet associatif est un document de référence interne et externe. Rappelant les origines de l'association, il définit les objectifs et les valeurs qui fondent notre engagement auprès des personnes en situation de handicap psychique. Il indique aussi la philosophie à partir de laquelle doivent s'apprécier les modalités de l'action et les opportunités de développement.

### Historique de l'association (schéma en annexe 1)

L'Association **ALHPI** « **A**ccompagner **L**e **H**andicap **P**sychique en **I**sère » a déposé ses statuts en Préfecture de l'Isère le 27/12/2002, au terme d'un processus de fusion-crédation entre deux associations gérant des services spécialisés pour le même public handicapé psychique et complémentaires, pour rendre possible une continuité de son accompagnement dans la cité, démarqué du sanitaire :

- L'**association Romant**, gestionnaire d'un foyer d'hébergement et de réadaptation socio-professionnelle, créée le 18/09/1981, gérée par des travailleurs sociaux et personnalités locales, ainsi que des psychiatres adressant leurs patients,
- Le « **SERDAC** » (**S**ervice **D'**Accompagnement), association créée le 16/09/1991 par quelques familles issues de l'Union Nationale des Amis et Familles de malades psychiques (UNAFAM). Pour répondre à l'isolement et au désarroi de leurs proches « malades mentaux » comme on disait encore à l'époque, sans solutions adaptées, elles se sont investies dans de petits projets, sur 3 axes : accompagnement, logement, activités de loisirs.

Cette volonté de familles et de professionnels de collaborer au sein d'un même Conseil d'Administration, tout à fait novatrice à l'époque, a été encouragée par le Conseil Général de l'Isère ; elle est toujours porteuse d'une richesse d'approches à entretenir.

### Les grandes étapes :

- **1<sup>er</sup> Janvier 2001** : Reconnaissance de l'action des familles : financement du Serdac par le Conseil Général de l'Isère (la gestion en est confiée à l'association Romant)
- **17 avril 2001** : Convention partenariale Association Romant et ADEFAM HPI-Serdac
- **2002** : **Dépôt des statuts de l'association ALHPI** (27/12/2002)
- **2003** : (27/05/2003) création de l'Association ALHPI par fusion de Romant et ADEFAM HPI SERDAC
- **2004** : Compétence départementale dans le domaine du handicap psychique lourd, en appui et complémentarité des services « tous handicaps » (Convention Conseil Général de l'Isère/ALHPI du 01/01/2004)
- **Mai 2004** : Création d'Antre-Temps, Service d'activité de jour (SAJ) (03/05/2004)
- **2006** : « Parrainage » du Groupe d'Entraide Mutuelle (GEM) « L'Heureux Coin » (09/2006)

- **2006** : Agrément et financement du SAMSAH du Serdac sur l'agglomération Grenobloise (02/11/2006)
- **2007** : Création du SAMSAH du Serdac sur le site de l'Isle d'Abeau (06/2007)
- **Fin 2010** : L'association ALHPI gère 3 services qui sont en synergie :
  - le Foyer Romant (20 résidents),
  - le Serdac (SAVS/SAMSAH : 135 personnes accompagnées sur 2 sites),
  - Antre-Temps, Service d'activité de jour (file active du SAJ : 100 personnes),et parraine le GEM « L'Heureux Coin ».

## Les valeurs de l'association

- **Valeurs autour de la personne**

L'association ALHPI affirme la primauté de la personne, citoyen sujet de droits et de devoirs, premier acteur de son projet de vie. Cette valeur s'appuie sur le respect des principes suivants :

- la singularité de la personne,
- sa liberté et son autodétermination,
- son autonomie,
- le respect de son intimité et de sa vie privée.

En aucun cas ALHPI ne poursuit un objectif de normativité pour la personne.

- **Valeurs autour de la société**

ALHPI s'attache à promouvoir la solidarité et les valeurs humanistes; elle est engagée dans la lutte contre l'exclusion et la stigmatisation des personnes en situation de handicap psychique ou concernées par des troubles psychiques.

- **Valeurs autour de l'association**

ALHPI se veut force de proposition, respectueuse des choix religieux, spirituels et politiques de tous ses acteurs, loyale à l'égard des partenaires institutionnels et associatifs.

Loin de tout dogmatisme théorique, elle est ouverte aux nouvelles connaissances dans les domaines médical, psychique et social, dès lors qu'elles sont validées.

Elle veille au professionnalisme de son personnel.

Elle encourage l'enrichissement réciproque.

Sa gestion se veut respectueuse des valeurs de la démocratie.

## Objectifs politiques inscrits dans les statuts associatifs :

- Œuvrer pour renforcer la reconnaissance de la spécificité du Handicap Psychique par la société et les pouvoirs publics, et veiller au respect de la dignité et de la citoyenneté des personnes handicapées psychiques,
- Gérer tous types de Services et d'Etablissements permettant leur accompagnement vers une plus grande autonomie dans la vie sociale,
- Travailler en partenariat ou en réseau, avec tous les services, organismes et associations sanitaires, médico-sociaux et sociaux concernés.

## **Le public accueilli :**

Le public accompagné par l'ALHPI est constitué par des personnes en situation de « handicap psychique » (tel que reconnu par la loi du 11 février 2005) du fait d'une pathologie psychiatrique.

## **Les objectifs et les moyens mis en œuvre:**

- Accueillir la personne et respecter sa singularité, y compris dans l'expression de ses différences :
  - Avoir en permanence le souci de l'adhésion de la personne et respecter son cheminement,
  - Concourir à la reconquête par la personne, de ses capacités lui permettant de retrouver une vie sociale,
  - Face aux réalités d'exclusion, de discrimination, lui permettre l'exercice des droits et des devoirs inhérents à la vie en société,
  - Contribuer à changer le regard de la société, en intervenant dans l'environnement des personnes, pour qu'elles y trouvent une place,
  - Intervenir en complémentarité d'un suivi psychiatrique.
- Permettre à la personne d'accéder à l'autonomie qu'elle peut souhaiter par l'accompagnement au logement, aux relations sociales et affectives, aux loisirs, à la culture, à l'activité professionnelle ou non, à la prise en charge médicale globale et spécifique.
- S'assurer, le moment venu, des relais utiles et adaptés à la continuité de ses projets d'accompagnement ou de ses projets personnels.
- Développer les compétences des personnels et une éthique professionnelle en s'appuyant sur leurs connaissances techniques, leur expérience, leur formation et les échanges avec les partenaires.

## **Sur la gouvernance associative :**

- Le Conseil d'Administration, émanation de l'Assemblée Générale des membres de l'association, qu'il représente, est constitué à parts équilibrées de familles, de soignants, de travailleurs sociaux, de sympathisants, qui s'engagent en fonction de leurs expériences de vie ou de leurs compétences techniques. Il définit la politique de l'association et élabore le projet associatif, dont il est le garant.
- Le Conseil d'Administration s'appuie essentiellement sur une concertation étroite de son Bureau avec le Directeur et son équipe des cadres, telle que définie par le DUD (Document Unique de Délégation, prévu par la loi 2002-2 réformant l'action sociale et médico-sociale).
- Les salariés mettent en œuvre le projet associatif à travers leurs pratiques professionnelles, sous l'autorité et la responsabilité de leur encadrement hiérarchique.
- Chaque structure peut s'appuyer sur un administrateur référent désigné par le bureau.
- La parole des usagers s'exprime dans les Conseils à la Vie Sociale ou par les Enquêtes de satisfaction.

## Nos partenariats :

- La nature même du handicap psychique oblige à un travail en réseau et en partenariat, c'est une nécessité conceptuelle et pratique, caractéristique de l'accompagnement de ce public, tant au niveau institutionnel que dans le quotidien des personnes.
- A partir de son expérience, les partenariats de l'association ALHPI lui permettent d'être et de rester force de réflexion, de proposition et d'innovation, dans une éthique associative et professionnelle de réciprocité et de coopération.
- C'est pourquoi l'ALHPI mène une politique d'échanges et de rapprochements entre associations partageant les mêmes intérêts et les mêmes objectifs, afin de rendre possible :
  - une mutualisation des expériences et une optimisation des moyens de gestion pour une plus grande efficacité,
  - un renforcement de chacun des Conseils d'Administration respectifs,
  - l'obtention d'une masse critique et d'une force stratégique suffisantes pour développer notre capacité à créer de nouvelles structures répondant aux besoins des personnes à travers les appels d'offre.
- Ces partenariats visent :
  - Une coordination avec tous les acteurs du terrain sanitaire et médicosocial qui peuvent concourir à l'amélioration du parcours des personnes dans le respect de la pluridisciplinarité,
  - Le travail en réseau au sein du Réseau Handicap Psychique de l'Isère (RÉHPI) dont nous sommes membre fondateur,
  - Une concertation avec l'UNAFAM interlocuteur privilégié représentant les proches et avec les associations d'usagers, ainsi que les associations de défense des intérêts des personnes handicapées comme l'Office Départemental Des Personnes Handicapées de l'Isère (ODPHI).
- ALHPI agit au plan national au sein de la Fédération AGAPSY et au plan régional avec sa coordination ARAMIS.

## Nos Projets :

- Procéder à l'acquisition des bâtiments et terrains du Foyer Romant pour mettre en œuvre sa rénovation en lien avec son Projet d'Etablissement.
- Renforcer l'implantation territoriale du SAVS/SAMSAH/SERDAC.
- Optimiser l'implantation et le dimensionnement du SAJ Antre-Temps.
- Permettre la participation des personnes en situation de handicap psychique au sein de l'association ALHPI.
- Œuvrer pour le développement d'un hébergement adapté aux personnes handicapées psychiques, en particulier par la création de Résidences-Accueil.
- S'engager dans un processus de rapprochements associatifs au plan local et régional, selon les objectifs définis précédemment.

## Historique de l'ALHPI (Annexe 1 - Projet associatif)

